

COMMUNE DE BOSSELSHAUSEN

2A, rue de l'Ecole
67330 BOSSELSHAUSEN

Téléphone 03.88.70.72.20.
E-Mail : mairie.de.bosselshausen@orange.fr



PROCES - VERBAL DE LA SEANCE DU 12 juillet à 19 H 30

La séance est ouverte à 19 heures 35. Madame le Maire constate que les conseillers ont été invités par écrit le 29 juin 2021.

A l'ouverture de la séance sont présents : Madame Laurence JOST-LIENHARD, Maire, Mesdames et Messieurs ERTZ Jean-Marc, GASSER Anne, adjoints, BLEICHNER Jérémy, DAPP Séraphine, MEHL Florian, ERTZ Astride, DI POL MORO Eugène, conseillers municipaux élus le 15 mars 2020

Sont absents : M. MARXER Jean-François ayant donné procuration à M. MEHL Florian
M. SCHNEIDER Emmanuel ayant donné procuration M. ERTZ Jean-Marc

M. KERN Mickaël présent à partir du point n°9

VU que la moitié des membres est présente, le Conseil Municipal a qualité de délibération valide.
Il désigne en son sein comme secrétaire de séance **Mme ERTZ Astride**

Avant de débiter la séance, Mme Le Maire sollicite l'accord des conseillers quant au rajout des points suivants :

- Rattachement de la commune d'Erckartswiller à la paroisse de Weinbourg ainsi que modification des ressorts des consistoires de la Petite Pierre et de Bouxwiller – changement de nom de l'inspection de la Petite Pierre en inspection alsace Bossue-Moselle
- Remboursement de frais
- Avis sur projet de construction maison individuelle

Accord est donné

Il approuve le procès-verbal de la précédente séance et passe à l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

- 2021-06-01°) Projet de création d'un espace de rencontres et de loisirs intergénérationnel
- 2021-06-02°) Validation devis pour l'acquisition et l'installation d'un défibrillateur
- 2021-06-03°) Validation devis pour raccordement électrique d'un défibrillateur
- 2021-06-03°) Aménagement espace paysager devant le 6 rue Principale
- 2021-06-04°) Compte rendu par Mme Le Maire des attributions exercées par délégations du conseil
- 2021-06-05°) Approbation du rapport annuel 2020 du SDEA
- 2021-06-06°) Fermeture école de Kirrwiller rentrée 2021-2022/ nouveau RPIC avec Obermodern-Zutzendorf
- 2021-06-07°) Rattachement de la commune d'Erckartswiller à la paroisse de Weinbours ainsi que modification des ressorts des consistoires de la Petite Pierre et de Bouxwiller – changement de nom de l'inspection de la Petite Pierre en inspection alsace Bossue-Moselle
- 2021-06-08°) Remboursement de frais :
- 2021-06-09°) Avis sur projet de construction maison individuelle :
- 2021-06-10°) Divers et informations :
 - Organisation du 14 juillet
 - Congés d'été

2021-06-01°) Projet de création d'un espace de rencontres et de loisirs intergénérationnel :

Mme Le Maire rappelle la délibération du 25 mai dernier quant au projet de réaménagement du secteur stade de foot, en espace de rencontres et de loisir intergénérationnel. Les diverses possibilités d'aménagement avaient été étudiées. Mme Le maire expose que des subventionnements européens pourraient être sollicités en déposant un dossier auprès du FEADER, mais cela comporte certaines contraintes : aucune autre demande de subvention ne doit être déposée en parallèle pour le projet (sachant que lors du dépôt, rien ne garantit que le projet soit retenu), le projet doit être intégralement réalisé par des entreprises (pas de travaux en régie ou d'action collaborative), dossier très complexe à constituer, pré-projet déjà détaillé et chiffré à déposer au plus tard le 30 septembre 2021.

La majorité des conseillers s'accorde sur le fait que le projet, et l'enveloppe qui lui sera allouée, doivent rester à la mesure des moyens de notre petite commune et doivent tendre vers ce qui avait été évoqué lors des premières discussions : un projet simple incluant un maximum de souhaits de chacun, avec des réalisations pouvant être faites partiellement en régie et qui sera évolutif. Tous les espaces ne pourront pas être créés dès le départ, il s'agira de cibler et de prioriser les réalisations et de ne pas perdre de vue l'entretien à venir de tout ce qui aura été mis en œuvre.

En effet, comme cela avait été évoqué dès le 25 mai, il sera indispensable de faire des choix ou à minima, phaser les réalisations, pour que la commune soit en mesure de financer cette opération.

Le Conseil Municipal, après délibération, DECIDE,

- De phaser les réalisations en portant prioritairement la réflexion sur les éléments suivants : terrain de pétanque, kiosque, un terrain (nature du revêtement à prévoir) pour la pratique des jeux de balles et ballons, des jeux et petits agrès pour les jeunes enfants, un parcours santé, verger en collaboration avec la CCHLPP, un jardin mandala, ruches en collaboration avec un apiculteur, un circuit avec des bosses pour les vélos.
- De ne pas déposer de demande de subvention pour ce projet auprès du FEADER, mais de cibler des subventions pouvant être cumulées telles que la DSIL, la DETR, le FSC ou encore des collaborations avec des organismes pouvant participer au projet de manière collaborative (notamment en ce qui concerne le verger, la plantation de haies),

APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

2021-06-02°) Validation devis pour l'acquisition et l'installation d'un défibrillateur :

Conformément à la délibération du 25 mai dernier, Mme Le Maire présente les différents devis actualisés, réceptionnés en mairie pour l'achat et l'installation d'un défibrillateur à la salle des fêtes, conformément aux exigences réglementaires.

Le Conseil Municipal, après délibération, DECIDE,

- De retenir la proposition de Cardia Pulse pour l'acquisition, la mise en route et l'initiation au public, d'un défibrillateur DAE MEPAD type DEa de dernière génération et d'une armoire de sécurité extérieure, au prix de 1.576,-€ HT,
- D'installer l'appareil sur un des murs extérieurs de la salle des fêtes,
- D'autoriser Mme Le Maire à solliciter toutes les subventions auxquelles cet investissement est susceptible de donner droit, notamment la DETR
- D'imputer la dépense au chapitre 21

APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

2021-06-03°) Validation devis pour raccordement électrique d'un défibrillateur :

Mme Le Maire expose également avoir sollicité des devis pour le raccordement électrique du défibrillateur dont l'acquisition avait été actée par délibération du 25 mai 2021.

Le Conseil Municipal, après délibération, DECIDE,

- De retenir la proposition de SOVEC Nord Alsace d'un montant de 204,50 € HT pour la réalisation du raccordement électrique nécessaire à l'alimentation du défibrillateur,
- D'autoriser Mme Le Maire à solliciter toutes les subventions auxquelles cet investissement est susceptible de donner droit, notamment la DETR
- D'imputer la dépense au chapitre 21

APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

2021-06-04°) Compte rendu par Mme Le Maire des attributions exercées par délégations du conseil :
Mme Le Maire informe les élus des déclarations d'intentions d'aliéner qui lui ont été soumises :

NUMERO DIA	DATE DE RECEPTION	Adresse Références parcelles	DATE DE REPONSE	DECISION
03/2021	08/07/2021	12 Rue de l'Anneau S2 parcelle 56	09/07/2021	NON PREEMPTION

PAS DE VOTE

2021-06-05°) Rapport annuel 2020 du Syndicat des Eaux et de l'Assainissement (SDEA) :

Mme GASSER Anne, déléguée de la Commune auprès du SDEA, présente le rapport annuel 2020, synthèse locale eau potable du périmètre de Hochfelden et environs.

Elle rappelle que le territoire est composé de 50 Communes, 33.311 habitants, 14.449 abonnés pour 2.253.000 m³ vendues soit une moyenne annuelle de 68 m³ par habitant..

Pour une moyenne de 120 m³ de consommation annuelle pour une famille de 4 personnes, les éléments constitutifs du prix de l'eau sur le périmètre sont les suivants :

Part fixe : 50,21 € HT/an **Part variable :** 1,13 € HT le m³ **Redevance eau potable :** 1,55 € HT/120 m³

Evolution des tarifs de l'eau sur les 3 dernières années (en € HT/m³) :

2018=1,48 € 2019=1,51€ 2020= 1,55 €

La qualité de votre eau :

Eau de bonne qualité microbienne (100% de taux de conformité microbienne et 97,5% de taux de conformité physico chimique))

Eau de bonne qualité microbiologique, dure et moyennement nitraté.

A noter : Détention de pesticides (métolachlor NOA) sans toutefois de restriction de l'usage de l'eau

Activités :

Le nombre de compteurs est de 14.478 dont 99% de compteurs radio relevés.

- 493 compteurs remplacés, soit 3,4% du parc

- Le nombre de ruptures réparées set en augmentation en 2020 (ruptures branchements = 8 en 2019 contre 24 en 2020 et ruptures conduites principales = 54 en 2019 contre 75 en 2020)

Après une année marquée par la pandémie de la COVID 19, les travaux sur le réseau ont pu être poursuivis malgré le fort ralentissement sur mars avril.

La consommation d'eau a globalement augmenté malgré une moindre demande de l'industrie et notamment de la brasserie METEOR (principal client). (Explications invoquées : augmentation de l'arrosage suite à la sécheresse et éventuellement consignes sanitaires).

Travaux réalisés et à finaliser dans notre secteur :

- Maillage vers réseau de Saverne
- Poursuite réhabilitation du château d'eau de Geiswiller
- Le surpresseur de Scherlenheim étant en service, il reste à réaliser le démantèlement du château d'eau après le démontage des antennes de télécommunication.
- 270 Ml de canalisations remplacés en fonte, en parallèle des travaux d'assainissement à Ringendorf (séparation eaux claires et eaux usées)
- Doublement de la conduite principale du puits de captage de Mommenheim permettant le nettoyage de la conduite actuelle.

Les investissements restent soutenus ces dernières années : autour de 2 M€/an à 2,5M€/an en moyenne.

Le SDEA ayant pour objectif de maintenir un niveau de distribution sans coupures et d'investir dans les infrastructures tels que canalisations et ouvrages. L'augmentation progressive des tarifs devrait permettre d'atteindre ce niveau d'investissement. La situation financière du périmètre reste saine, avec une durée d'extinction de la dette de 3 ans.

Le Conseil Municipal, après délibération, DECIDE,

- D'APPROUVER le rapport annuel 2020 du SDEA périmètre de Hochfelden et environs.

ADOpte A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

2021-06-06°) Fermeture école de Kirrwiller à la rentrée 2021-2022 :

Mme Le Maire rappelle qu'à compter de la rentrée 2021-2022, l'ensemble des enfants qui étaient jusqu'à présent scolarisés à Kirrwiller dans le RPIC Kirrwiller-Bosselshausen, seront désormais scolarisés dans le nouveau RPIC Obermodern-Zutzendorf-Kirrwiller-Bosselshausen (RPIC OZKB). Les horaires de classe et de transport scolaires ont été validés par l'ensemble des intervenants la semaine dernière (Inspection de l'Education Nationale, Région Grand Est, les enseignants et les maires des 3 communes concernées. (distribution est faite de la fiche horaire). Mme Le Maire précise que pendant la période de transition où la cantine de Kirrwiller continuera de fonctionner à la salle des fêtes le temps que les travaux d'agrandissement du périscolaire d'Obermodern soient terminés, l'arrêt de bus du RPIC OZKB sera déplacé à la salle des fêtes.

La répartition des classes sera la suivante :

MATERNELLE (site d'Obermodern) : 3 classes de 27 élèves (des PS-MS-GS dans chaque classe). Mme METZGER Nathalie, actuelle enseignante en cycle 2 et directrice du RPIC de Kirrwiller-Bosselshausen, prendra la direction de la maternelle du RPIC OZKB)

ELEMENTAIRE :

A ZUTZENDORF : 1 classe de CP de 21 élèves et 1 classe de CE1 de 22 élèves

A OBERMODERN : 1 classe de CE2 de 19 élèves, 1 classe de CM1 de 23 élèves, 1 classes de CM2 de 22 élèves et 1 classe de CE2/CM2 de 18 élèves (Mme MARTIN Alexandra, actuelle enseignante en cycle 3 à Kirrwiller sera en charge de cette classe).

Les parents d'élèves ont tous été destinataires d'un courriel de la part des enseignantes les informant des différentes modifications. Un article récapitulatif sera également diffusé dans le bulletin communal de juillet, avec un point de vigilance particulier sur la nécessité que chacun soit respectueux des horaires de transport scolaires (être à l'arrêt de bus 5 minutes avant l'horaires de départ) afin de ne pas entraver le bon fonctionnement de cette nouvelle organisation. Les trajets en bus étant plus longs du fait des différents sites à desservir, le chauffeur ne pourra plus se permettre d'attendre les retardataires.

Les membres du conseil prennent acte des modifications de la prochaine rentrée.

PAS DE VOTE

2021-06-07°) Rattachement de la commune d'Erckartswiller à la paroisse de Weinbourg ainsi que modification des ressorts des consistoires de la Petite Pierre et de Bouxwiller – changement de nom de l'inspection de la Petite Pierre en inspection alsace Bossue-Moselle :

Mme Le Maire informe le conseil municipal que le directoire de l'église protestante de la confession d'Augsbourg d'Alsace et de Lorraine a sollicité la modification des ressorts des inspections de La Petite Pierre et de Bouxwiller, en ce que la commune d'Erckartswiller, actuellement rattachée à la paroisse, au consistoire et à l'inspection de la Petite Pierre serait rattachée à la paroisse de Weinbourg, dépendant du consistoire d'Ingwiller et de l'inspection de Bouxwiller. Le directoire a également proposé le changement de nom de l'inspection de La Petite Pierre en inspection Alsace Bossue – Moselle.

Les deux inspections, les assemblées consistoriales concernées ainsi que les conseils presbytéraux concernés ont donné leur accord à ces modifications.

La paroisse prendrait le nom de « paroisse de Weinbourg-Erckartswiller-Sparsbach ».

En application de l'article L. 2541-14 du code général des collectivités territoriales, l'avis du conseil municipal de toutes de toutes les communes appartenant à ces circonscriptions cultuelles doit être recueilli. Le conseil municipal est donc invité à se prononcer sur ce changement de circonscription affectant l'Eglise protestante de la confession d'Augsbourg d'Alsace et de Lorraine.

Le Conseil Municipal, après délibération, DECIDE,

- D'émettre un avis favorable au rattachement de la commune d'Erckartswiller à la paroisse de Weinbourg ainsi qu'à la modification des ressorts des consistoires de La Petite Pierre et d'Ingwiller et des inspections de la Petite Pierre et de Bouxwiller que ce rattachement entraîne.
- D'émettre un avis favorable au changement de nom de l'inspection de La Petite Pierre en inspection Alsace Bossue-Moselle.

ADOPTE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

2021-06-08°) Remboursement de frais :

Mme Laurence JOST-LIENHARD ayant acheté et payé en direct une bouteille de gaz pour le désherbeur thermique de la commune pour un montant total de 35,00 €, il est proposé de lui rembourser cet achat.

Après délibération, le conseil municipal DECIDE :

- de procéder au remboursement de 35,00 € à Mme Laurence JOST-LIENHARD, au titre de cet achat
- d'imputer la dépense au chapitre 11

VOTE : 9 POUR 1 ABSTENTION

2021-06-09°) Avis sur projet de construction maison individuelle :

Mme Le Maire sollicite l'avis des conseillers sur un projet de construction de maison individuelle qui lui a été présenté par M. ERTZ Lucas, domicilié à Bosselshausen et qui souhaite ériger sa construction au droit du n°12 du rue de l'Anneau, sur une parcelle située en zone UA (urbanisme ancien). Le projet tel que souhaité, comporte de nombreuses non-conformités face au règlement de cette zone, et Mme Le Maire serait donc tenue de déroger au règlement du PLUi pour que le projet puisse être érigé en l'état.

Les non-conformités concernent :

- le positionnement sur la parcelle du projet (le demandeur souhaite positionner la construction plus en avant sur la parcelle,
- la pente de la toiture : le règlement impose une toiture à deux pans avec une pente comprise entre 45 et 52° - une pente inférieure à 20° pouvant être admise sur au maximum 30% de l'emprise bâtie de chaque unité foncière (le demandeur souhaite mettre en œuvre une toiture plus plate (2/3 à 25% et 1/3 à 45% environ)
- la couleur de la toiture : le règlement impose des tuiles ou un matériau qui rappelle l'aspect des tuiles de couleur rouge ou rouge nuancé (le demandeur souhaite mettre en œuvre une toiture en zinc)
- les menuiseries : le règlement impose des volets battants et des fenêtres à deux battants divisés par des petits bois, sur les façades visibles depuis la rue (le demandeur souhaite mettre des fenêtres simples battants et des volets roulants)

Mme Le Maire expose qu'elle est favorable à défendre ce projet d'un jeune du village, d'autant plus que l'implantation de la construction sera faite en lieu et place d'une maison inoccupée et partiellement écroulée depuis des années, ce qui permettra de combler une dent creuse et de poursuivre la dynamique récente d'installation de population jeune dans le village. Elle précise toutefois qu'elle n'ira pas à l'encontre du conseil municipal, c'est pourquoi elle sollicite l'avis des conseillers.

Unanimement, les conseillers s'accordent sur le fait qu'il faille favoriser l'installation des jeunes dans la commune, et ce d'autant plus, si ce sont des jeunes qui ont toujours vécus à Bosselshausen. Toutefois, plusieurs exposent qu'il ne faut pas non plus approuver un projet qui comporte autant de non conformités, dans la mesure où cela pourrait faire jurisprudence face à des demandes futures ou simplement par soucis d'équité face à d'autres demandeurs qui se sont conformés au règlement lors de l'élaboration de leur projet. La démarche chronologique étant de prendre connaissance du règlement et ensuite de réfléchir à un projet en se conformant à ce règlement.

Pour autant, après analyse du bâti au droit de ce secteur dans la rue de l'anneau, force est de constater que plusieurs constructions érigées de ce côté de la rue ne respectent pas non plus les règles édictées dans le règlement (la plupart des constructions ont été érigées APRES validation du règlement en décembre 2019) et que la typologie du bâti ne revêt pas un caractère architecturale typique du bâti alsacien, aussi marqué que dans d'autres rues répertoriées en zone UA : la majorité des constructions sont implantées à l'avant des parcelles (comme le souhaite le demandeur), volets roulants et fenêtres à 1 seul vantail sur au moins 2 constructions, tuiles d'une autre couleur que le rouge ou rouge nuancé.

Après discussions, les membres du conseil municipal font part d'un avis favorable quant à une dérogation de Mme Le Maire au règlement du PLUi pour le projet de M. ERTZ Lucas tel que présenté précédemment, sauf en ce qui concerne la pente de la toiture qui devra respecter les caractéristiques précisées dans le règlement du PLUi pour la zone UA, afin que le demandeur fasse également un effort sur l'érection d'un projet se rapprochant des règles d'urbanisme en vigueur sur le territoire de la commune et afin de ne pas dénoter face aux autres constructions de ce secteur de la rue de l'Anneau

PAS DE VOTE

2021-06-10°) Divers et informations :

- Rappel des modalités d'organisation du 14 juillet
- Congés d'été : du 14 au 21 juillet inclus et du 13 au 27 août 2021 inclus
- **13ème édition du jour de la Nuit** : le samedi 9 octobre 2021 réflexion quant à l'organisation d'un pique nique participatif à la lueur des lampes solaires et des bougies.

La séance est levée à 21h30